



MONSIEUR LE PRESIDENT SIMEONI

COLLECTIVITE DE CORSE

COURS GRANDVAL

20000 AJACCIO

COURRIER ARRIVÉE
LE 26/07/2019
N° 13.05

TAVACO,

Le 13 Juillet 2019

OBJET : CONTRE PROPOSITION concernant la réponse à la consultation des personnes publiques sur la modification n°1 du PADDUC.

Recommandé : 1A 166 339 4494 9



7945

Monsieur le Président,

Par la présente, veuillez trouver ci-joint la contre-proposition de la commune de TAVACO et l'analyse de la modification des ESA du PADUC.

Merci de bien vouloir prendre en considération notre contre-proposition.

Dans l'attente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire de TAVACO

Jean-Marie PASQUALAGGI



P.J. : Clef USB

Collectivité de Corse



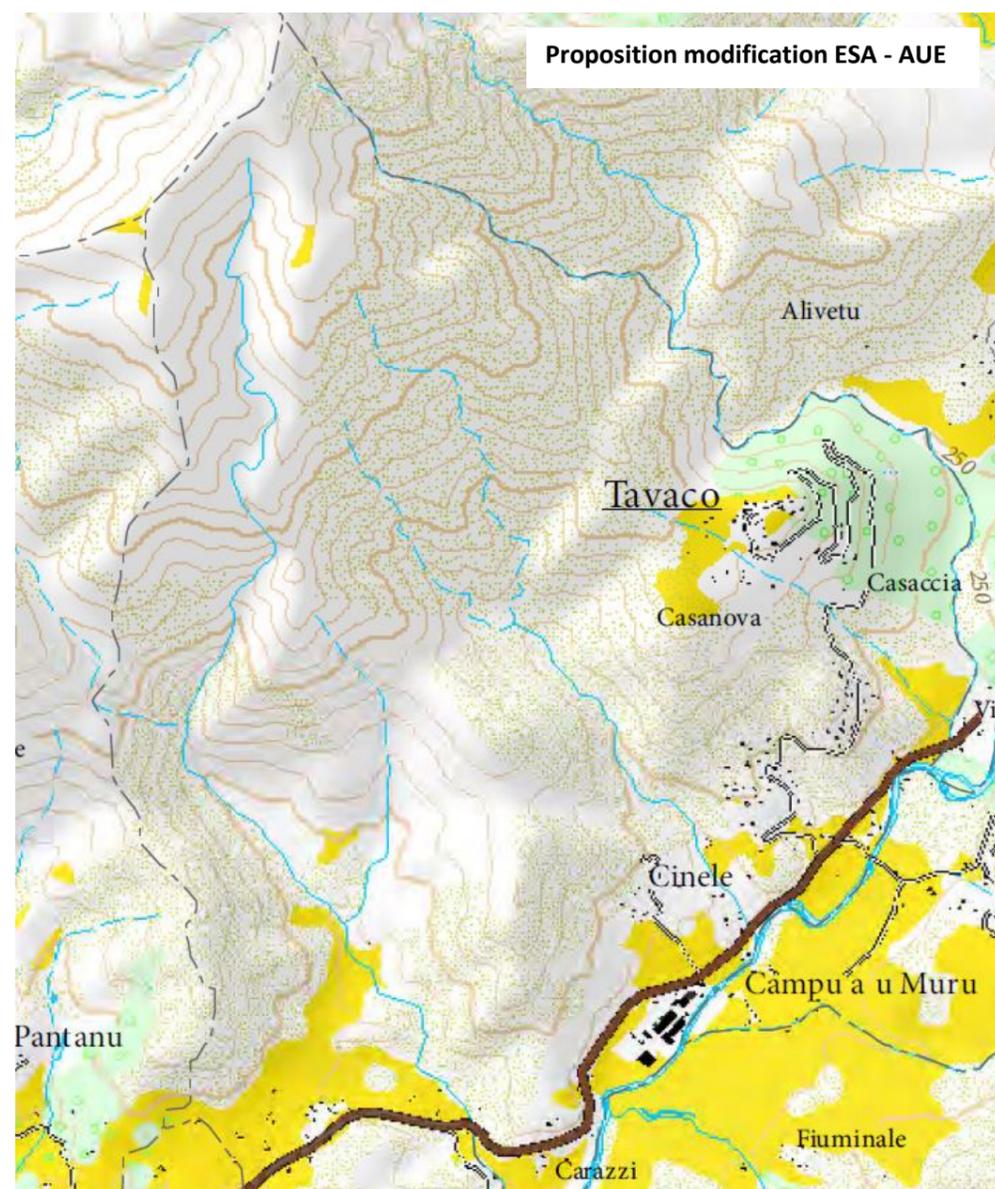
Commune de Tavaco

**Proposition de modification du nouveau
Périmètre des ESA du Padduc**



Juillet 2019

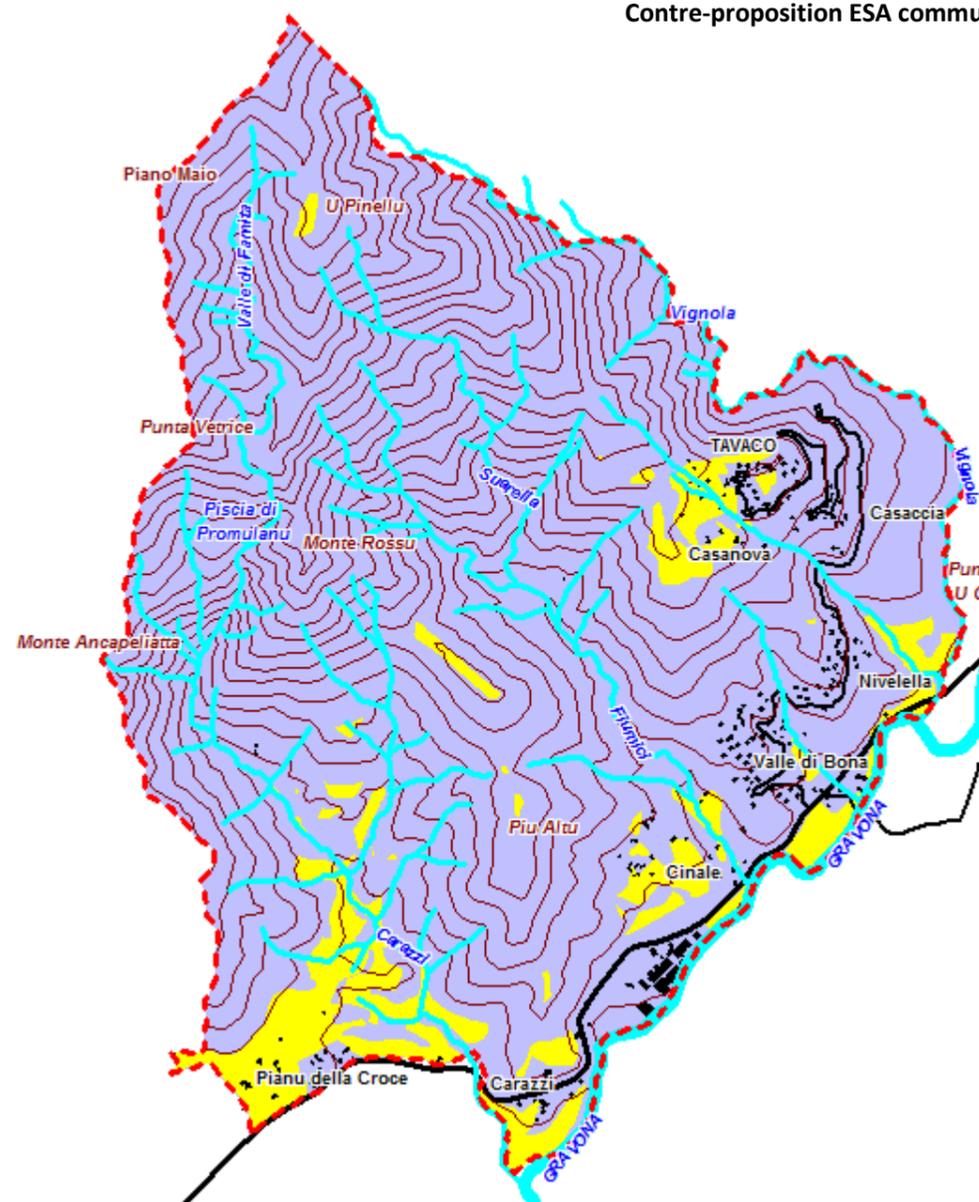
Proposition de modification périmètre ESA : commune de LAVATOGGIO



ESA (AUE) : 83ha.

ESA proposition commune de Tavaco: 93ha

Contre-proposition ESA commune de Tavaco



Modalités de délimitation périmètre ESA commune de Tavaco :

- ✓ Pente inférieure à 15%.
- ✓ Parcours cultivables forte potentialité.
- ✓ Pastoral améliorabile forte potentialité.
- ✓ Absence de surface irrigable (pas de réseau OEHC).
- ✓ Carte communale opposable avant Padduc.
- ✓ Projet PLU en cours d'élaboration (mise en compatibilité).

Conclusion

Par la présente note, en tant que personne publique associée et conformément au code général des collectivités territoriales (articles L.4424-14 et L.4424-13), suite au courrier daté du 10 juillet 2019, la commune de Tavaco souhaite apporter quelques remarques quant au projet de cartographie relevant de modification de la carte des ESA du Padduc arrêté par délibération du Conseil Exécutif de Corse n°ARR 19/364 CE en date du 2 juillet 2019.

Le projet de zonage ESA sur la commune de Tavaco ne tient pas compte de la carte communale alors opposable, approuvée en 2009 par délibération du conseil municipal. Hors le Padduc précise page 48 du livret IV orientations réglementaires « *Au titre du principe d'équilibre et pour la mise en œuvre des autres orientations du Padduc, les ESA sont délimités en tenant compte :*

- *Des emprises manifestement artificialisées à la date d'approbation du Padduc (bâtis, VRD, terre-pleins, zone d'activités...).*
- *Des secteurs constructibles des documents d'urbanisme (secteurs U, AU, AU stricts des PLU, secteurs constructibles des cartes communales, secteurs U, NA des POS) en vigueur à la date d'approbation du Padduc.*
- *Des **besoins justifiés d'urbanisation et d'équipements** dans une limite strictement compatible avec la quantification par commune des surfaces d'ESA . »*

Sur ce dernier point la commune de Tavaco repose l'élaboration et la motivation de son PLU en cours d'élaboration sur l'extension de la zone d'activités et de sa plate-forme logistique qui est vitale pour la micro-région de la moyenne Gravona en terme de création d'emplois, et de développement économique qui par la même occasion tend à réduire les déplacements pour plus de 200 personnes travaillant sur la zone, sans occulter la planification d'un quartier d'habitat à proximité immédiate du site répondant à une forte demande d'usagers travaillant in situ. Pourtant la participation d'un ancien agent de l'Etat devenu depuis dès lors agent de l'AUE, alors présent lors de la réunion de travail sur l'élaboration du PLU a pu prendre connaissance des vellétés de la commune en termes de développement, mêmes remarques quant au courrier d'observations de l'AUE daté du 3 avril 2018 parvenu en mairie de Tavaco.

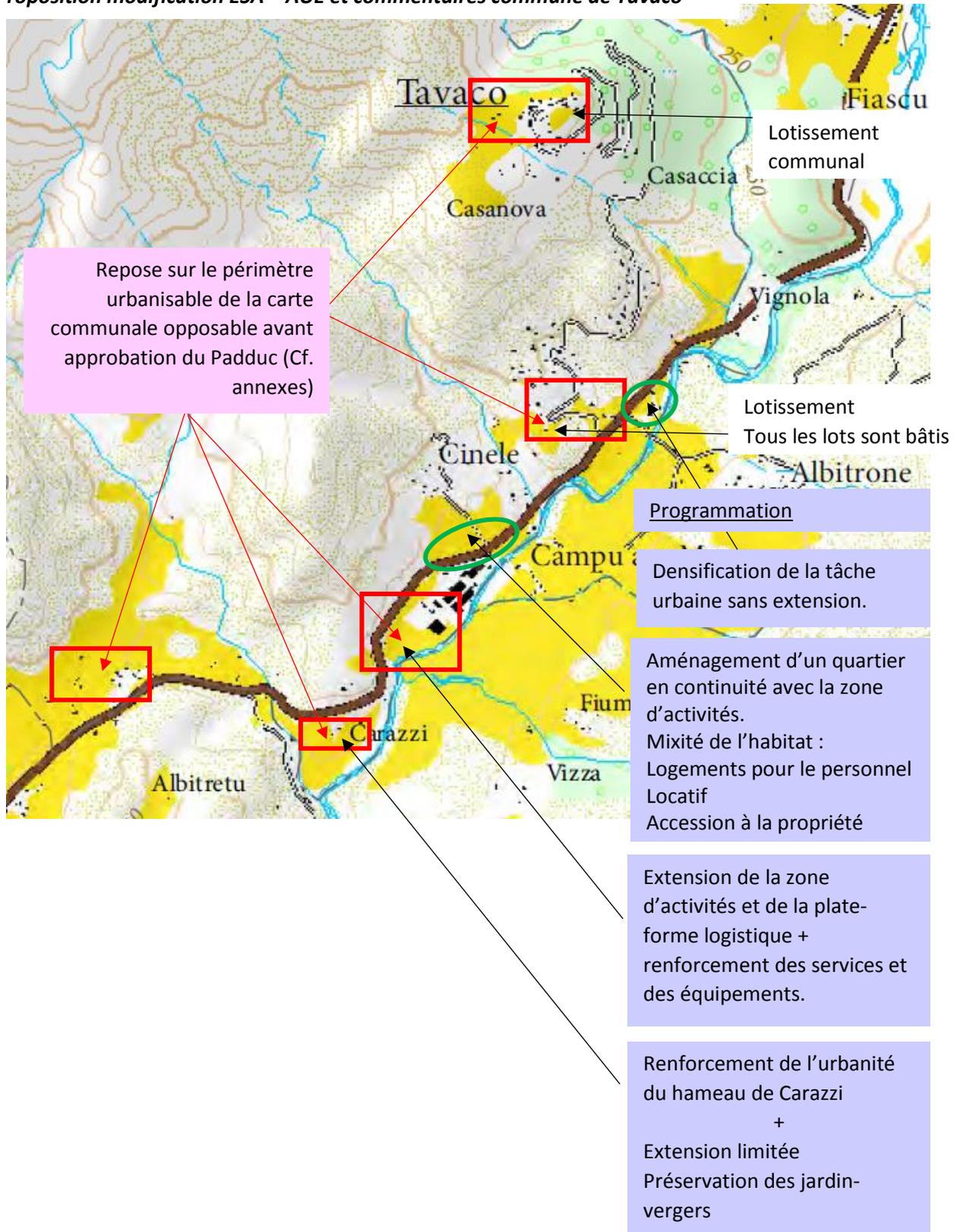
Manifestement le travail géomatique ne semble pas tenir compte des prescriptions et des postulats réglementaires et techniques inscrits dans le Padduc et à fortiori dans les Livret IV relevant des orientations réglementaire, ni du travail et des **besoins justifiés d'urbanisation et d'équipements soulevés par le PLU de la commune** en cours d'élaboration.

Aussi, il s'avère que parfois on relève des **débordements au-delà des espaces présentant de fortes potentialités améliorables ou cultivables** alors que **certains secteurs qui auraient pu faire l'objet d'un classement ont été écartés sans raison justifiée.**

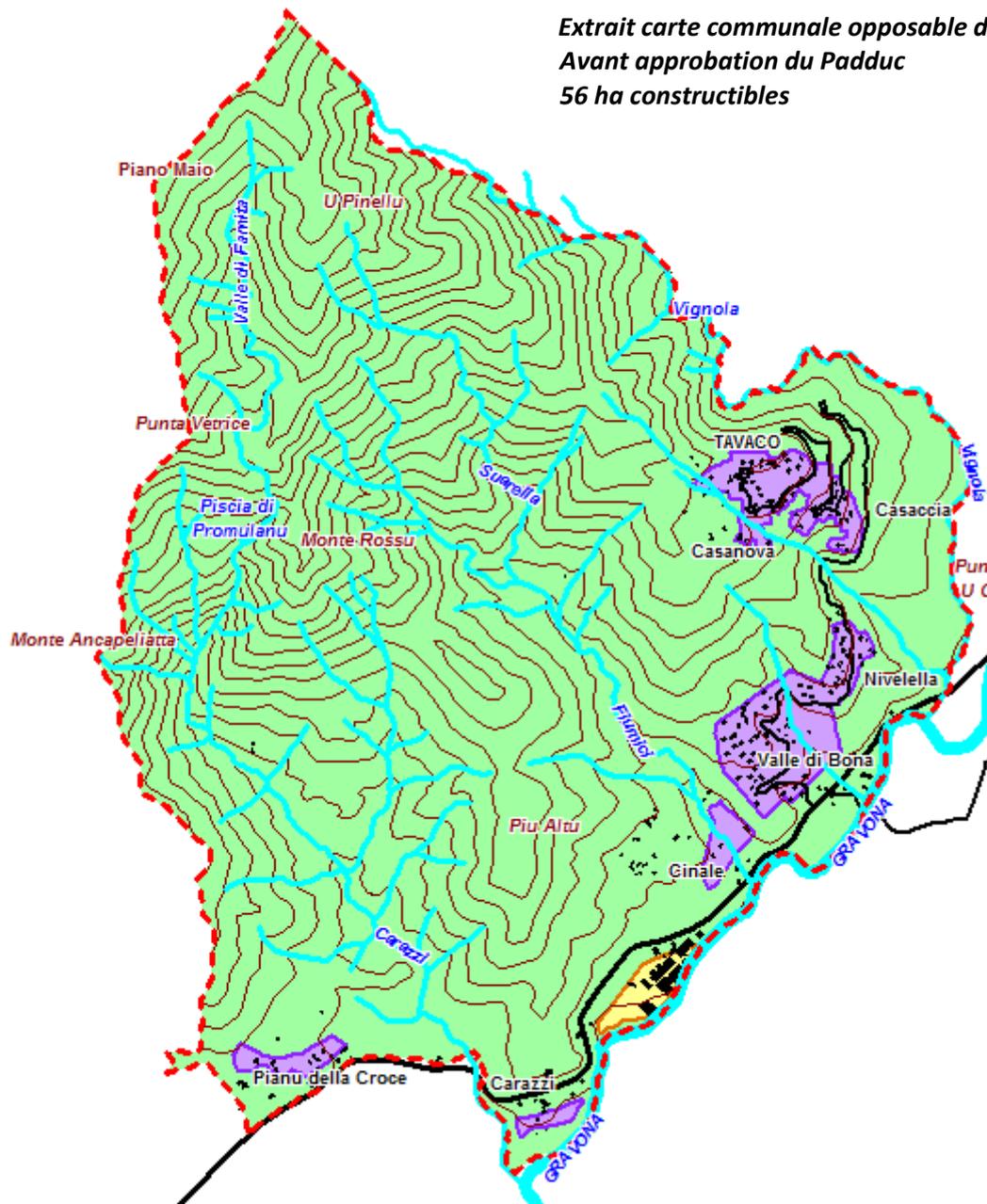
C'est pourquoi la commune de Tavaco sollicite les services compétents de l'AUE et en particulier la bienveillance de son président afin de rectifier les erreurs manifestes constatées et de prendre en considération les remarques de la commune qui se basent sur un argumentaire objectif et technique qui s'appuie sur les postulats du Padduc, et de bien vouloir reprendre la contre-proposition de nouveau périmètre d'ESA en portant le volume à 93 ha tel suggéré dans la présente note par la commune.

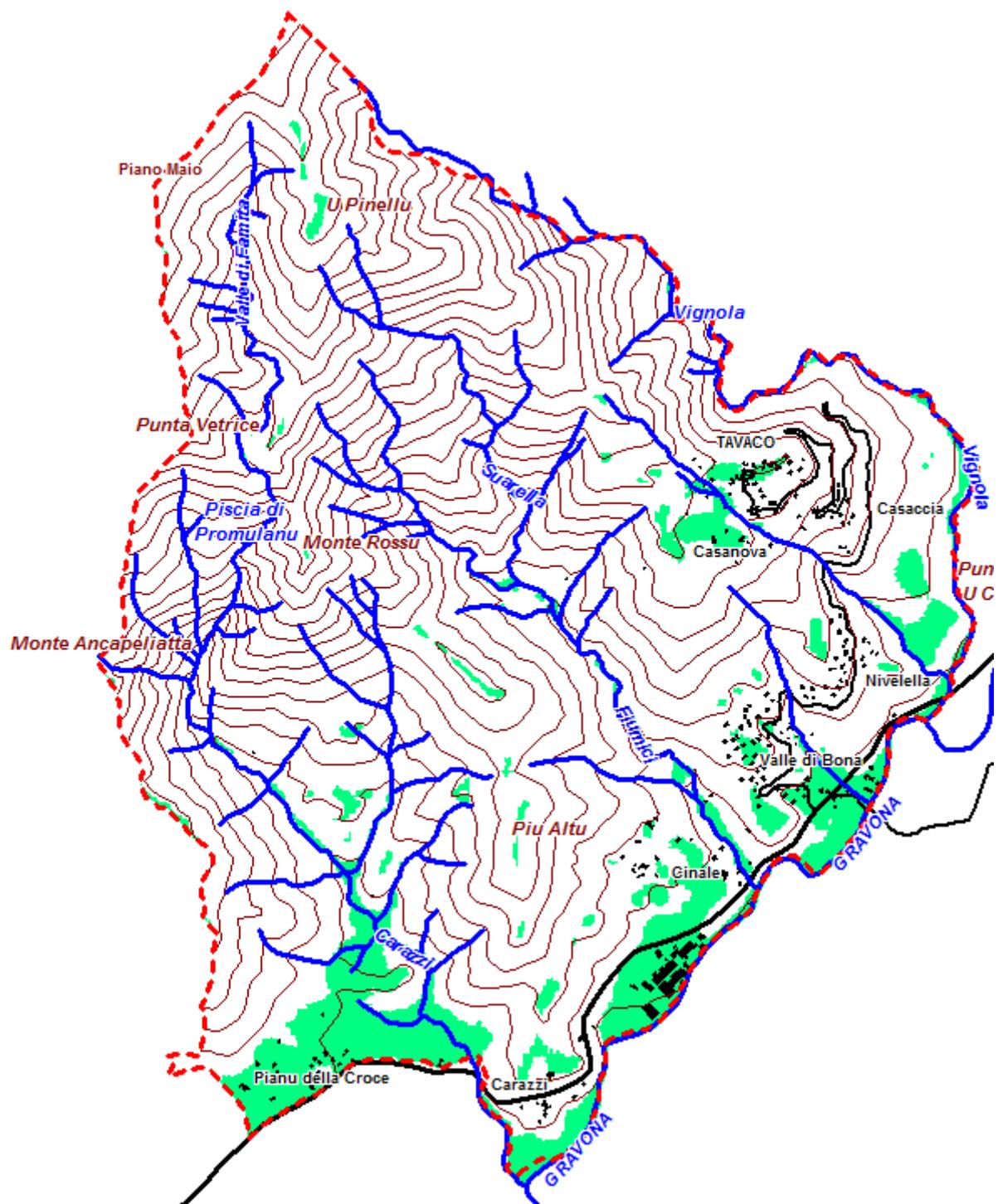
Annexes

Proposition modification ESA – AUE et commentaires commune de Tavaco



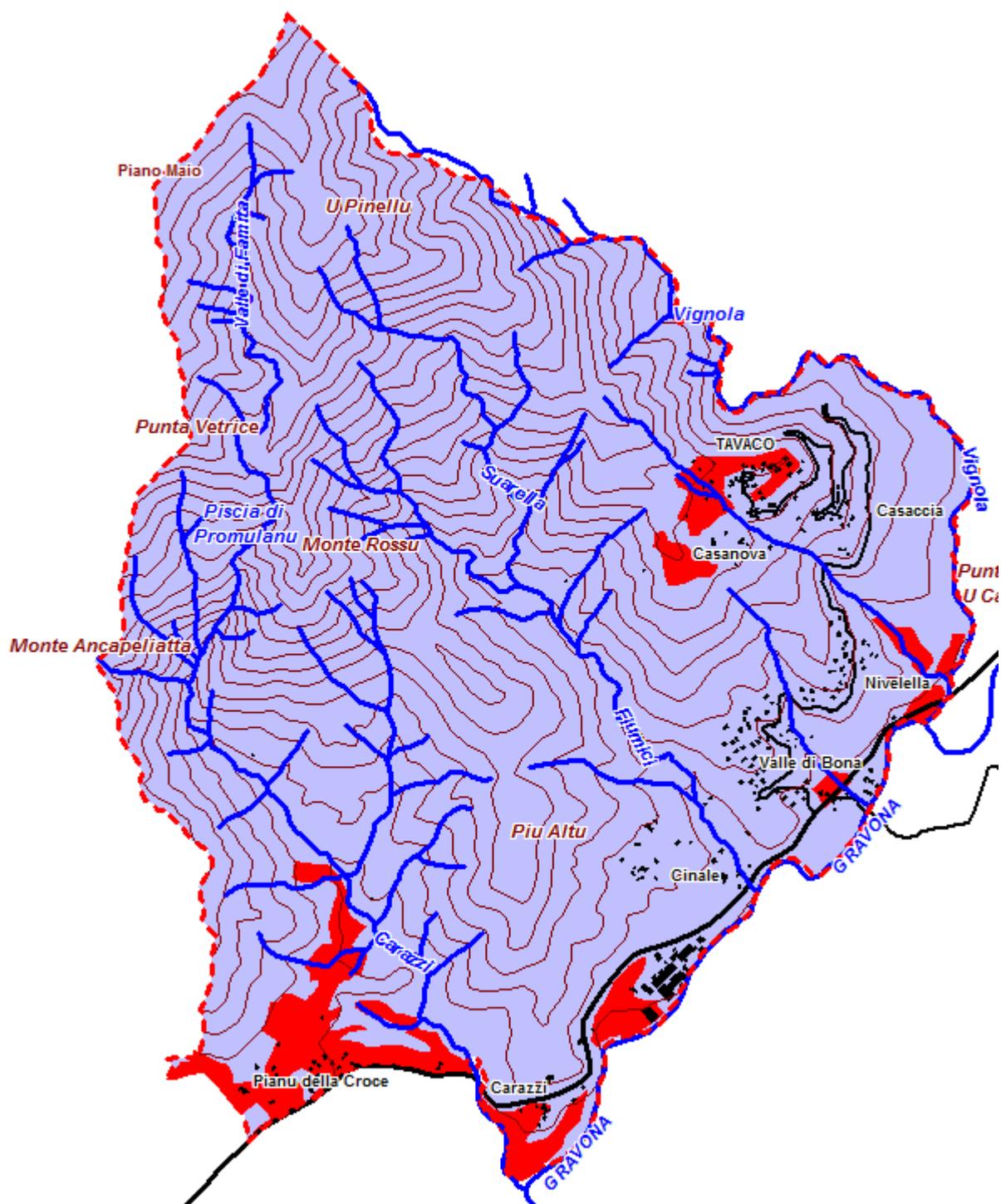
*Extrait carte communale opposable de Tavaco
Avant approbation du Padduc
56 ha constructibles*





Pentes inférieures à 15%

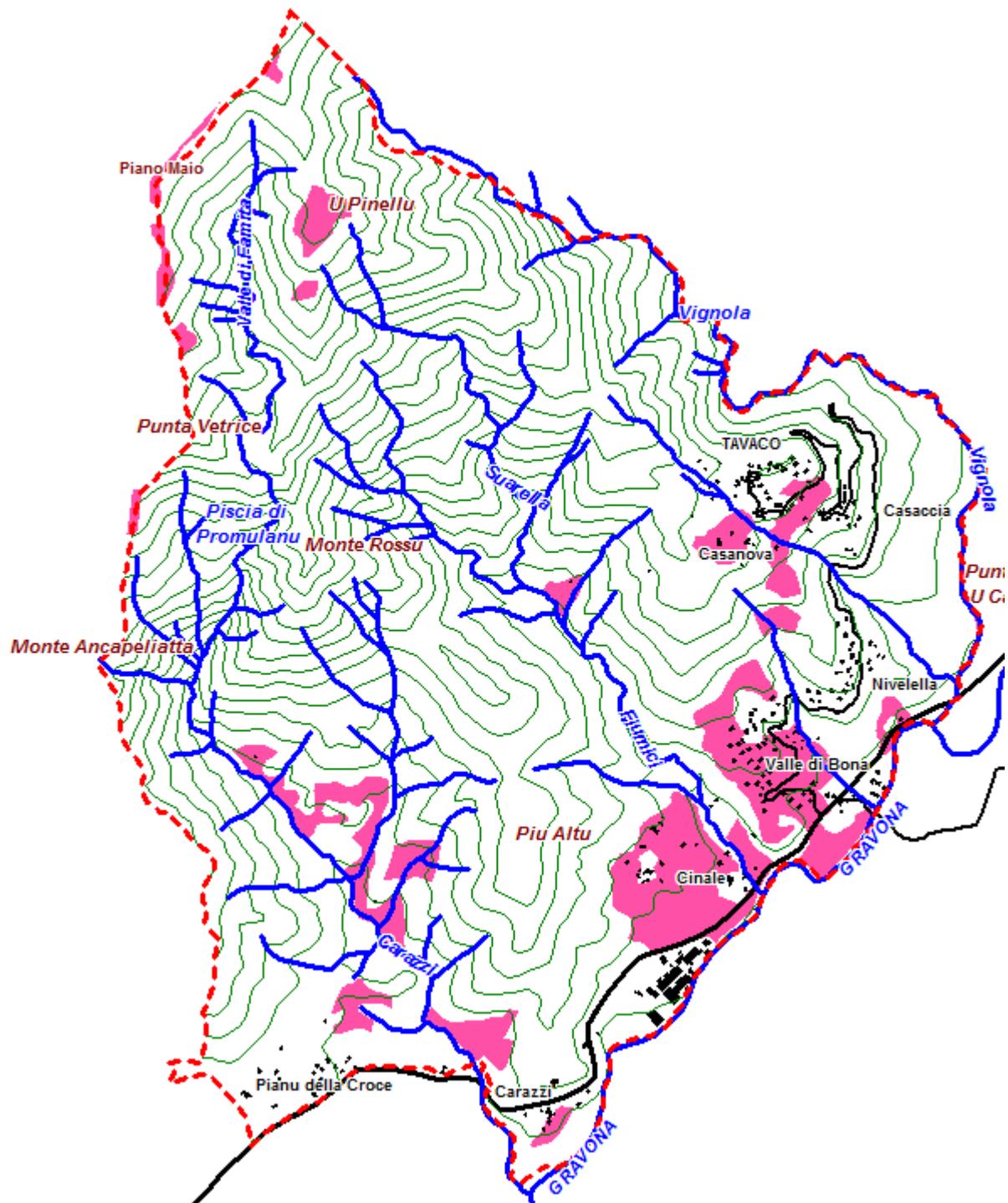
120 ha bruts



Parcours cultivables à forte potentialité

62 ha bruts

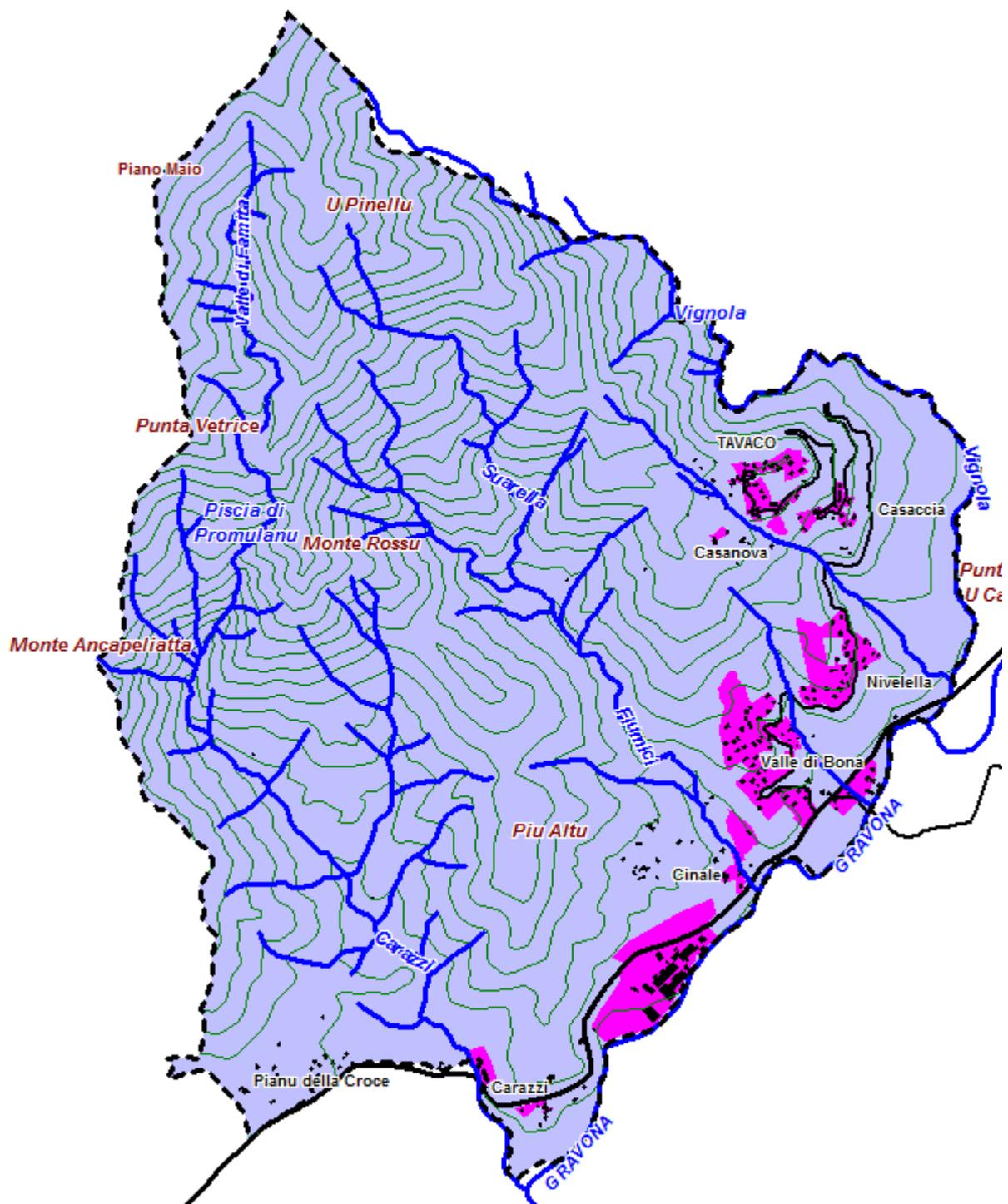
Source Sodeteg



Pastoral améliorable à forte potentialité

97 ha bruts

Source Sodeteg



Zones urbanisables projet de PLU en cours d'élaboration : 48,6ha
Arrêt prévu fin 2019

Réunion de travail Personnes publiques associées
PLU de Tavaco
 14 septembre 2017
 9h30

PRESENTS

<u>Nom</u>	<u>Organisme/ e-mail/ tel</u>	<u>Signature</u>
Miniesvi Valéri	CAPA v.miniesvi@ca-ajaccin.fr	
MARTINENGI Amélia Nicole PRONM.	INAO a.martenghi@inao.gouv.fr Maire de Tavaco	
LAUX Sylvain	DDTM. Police de l'eau	
PORTACIER Pierre Valence Pierre-loup	DDTT Unité Risques DREAL. év. entraf.	
Desmergues Didier Marcelle ROTANI	DDTM2A / MCT didier.desmergues@corse-du-sud.gouv.fr marcelle.rotani@corse-du-sud.gouv.fr	 664 